



CLUB ROCHELAIS DU CHIEN DE TRAVAIL



ÉCOLE DU CHIOT - ÉDUCATION - OBÉISSANCE - RING - AGILITY - DOG DANCING - FLYBALL

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Lors de notre prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le **2 juillet 2021 à 19h00** dans les locaux du club à Lagord, nous procéderons au renouvellement partiel des membres du Comité comme le prévoit l'Article 12 de nos statuts.

Conformément à l'Article 5, Alinéa b de notre règlement intérieur, je vous informe donc qu'il y a 10 postes à pourvoir au sein du Comité.

Afin de respecter l'équilibre pour le futur renouvellement partiel des membres du Comité, 2 candidats (plus petit nombre de voix) pourront élus pour 3 ans les autres l'étant pour 6 ans.

Je vous informe aussi que les membres sortants sont rééligibles.

Si vous souhaitez vous porter candidat, vous devez envoyer votre candidature conformément à l'Article 5, Alinéa b de notre règlement intérieur par courrier postal en vous servant du formulaire joint ou sur papier libre à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 05 juin 2021**.

COMMISSION DES ÉLECTIONS DU CRCT
MONSIEUR FABRICE LANDAIS
6 RUE DES GUÉS
17540 VÉRINES

Conditions requises pour se porter candidat (Article 12 de nos statuts)

« Pour être éligible, il faut faire acte de candidature dans les conditions définies par le Règlement Intérieur, être électeur, majeur, résider dans l'un des pays membres de la Fédération Cynologique Internationale, être membre de l'association depuis au moins 365 jours à la date de l'élection, être à jour de cotisation y compris celle de l'année en cours et ne pas pratiquer de façon habituelle l'achat de chiens pour les revendre. »

Vous pouvez consulter les statuts et le règlement intérieur sur le site du Club à l'adresse :

<http://www.crct.club> (rubrique « Le Club »)

Pour toutes questions, merci de nous contacter à l'adresse suivante : contact@crct.club

Cordialement,

Le Président de la commission des élections